



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°9

31/03/20 - 18H00

Coronavirus COVID-19

Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

Stratégie de lutte contre le virus

Le virus est contagieux avant d'être symptomatique. Chaque personne infectée en contamine au moins 3.

15 % des cas constatés entraînent des complications.

5 % nécessitent une hospitalisation en réanimation.

La stratégie consiste à :

- réduire la courbe de propagation du virus et de cas graves par le confinement à domicile et l'application stricte et régulière des mesures barrières,
- renforcer notre système de santé, en augmentant la capacité des services de réanimation, en matériels tels les respirateurs mais aussi en personnels de santé.

Vos droits

Les Missions locales restent joignables par téléphone :

Laval : 02 43 56 00 12

Mayenne 02 43 04 18 99

Château-Gontier/Mayenne : 02 43 07 27 49

Le Conseil départemental d'accès au droit vous répond par mail :

cdad.mayenne@gmail.com

Mobilisation des étudiants et professionnels de santé

La réserve des étudiants en santé (RME) et des professionnels de santé (RMP) est **active et mobilisée**.

→ Étudiants en santé

Les étudiants en santé peuvent rejoindre un :

- établissement médico-social
- établissement sanitaire public ou privé

Pour tout renseignement sur la réserve, les établissements comme les étudiants peuvent contacter le 02-43-96-65-10 ou direction.institutsdeformation@chlaival.fr

Les demandes de renfort d'étudiants en santé sont gérées par le groupement hospitalier territorial (CH de Laval), chaque établissement sanitaire prenant directement contact avec les réservistes identifiés.

→ Professionnels de santé

Pour renforcer une équipe ou aider au sein d'un établissement ou une structure de santé, les professionnels de santé peuvent consulter et s'inscrire sur le site de l'ARS : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr Rubriques *Covid-19-J'ai besoin d'un renfort* et *Covid-19-Je veux être volontaire*

Parcoursup

Le calendrier de Parcoursup est **maintenu** : Vous avez jusqu'au jeudi **2 avril 2020** pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux.

Prochaine étape : **mardi 19 mai** avec les premières réponses et la confirmation des choix.

L'hébergement d'urgence des personnes vulnérables

L'État et les collectivités locales mettent en place, avec leurs opérateurs, un suivi renforcé de l'accueil des personnes vulnérables, dont les sans-abri et les étrangers primo-arrivants.

Les travailleurs sociaux qui les accompagnent diffusent régulièrement les consignes et recommandations imposées par les gestes barrières.

La préfecture de la Mayenne a ouvert le vendredi 27 mars 2020 un Centre d'Hébergement Spécialisé, en partenariat avec l'ARS et l'association de la Protection Civile. Désormais, les personnes en situation précaire et en hébergement non pérenne, malades ou confinés mais ne nécessitant pas d'hospitalisation, y sont accueillis.

Il s'agit d'un hébergement adapté aux mesures d'isolement pour les personnes les plus en difficulté.

Des questions sur le logement ?

L'Agence départementale d'information pour le Logement (ADIL) reste à votre écoute en cette période de confinement, vous pouvez poser vos questions aux juristes par mail en laissant vos coordonnées téléphoniques à l'adresse mail suivante : contact@adil53.fr

Ils sont en mesure de vous rappeler dans la journée ou sous 3 jours.

Vous pouvez également consulter le site : www.adil53.org

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : 0 800 130 000

 Préfet de la Mayenne

 @Prefet53

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade